

L'INSÉCURITÉ LINGUISTIQUE DES FRANCOPHONES PÉRIPHÉRIQUES: LE CAS DE LA BELGIQUE

André BÉNIT

Universidad Autónoma de Madrid

Lorsqu'il décline son identité nationale à un Français, le francophone belge semble, d'entrée de jeu, implorer l'indulgence linguistique de son interlocuteur : "Je suis belge ; vous l'aurez sans doute déjà remarqué notamment à mon accent : je sais que je ne parle pas aussi bien que vous ; veuillez m'en excuser !...". C'est dire qu'il se sent plutôt mal à l'aise dans sa peau linguistique, quelque peu honteux de ses "écarts", voire de ses bizarreries, de langage. Ce malaise, il n'est pas le seul à en être affecté ; il le partage, semble-t-il, avec de nombreux francophones périphériques, au Canada, en Suisse, en Afrique et même dans des régions françaises éloignées de Paris. Des études menées dans des situations linguistiques comparables à celle de la Communauté française de Belgique -une communauté linguistique placée dans une position objective de subordination culturelle-, au Québec par exemple, ont montré que les locuteurs s'exprimant dans une variété dominée ont fortement tendance à dévaloriser leur façon de parler et à en offrir une image souvent plus négative que celle qu'en ont les utilisateurs de la variété dominante (Lafontaine, 1997: 384). Les francophones de Belgique n'échappent pas au mal, eux pour qui, pour des raisons tant historiques que sociologiques, en matière linguistique et plus généralement culturelle, la France, et plus spécialement Paris, constitue la référence légitime. Ainsi, selon Lebouc, le Belge admire-t-il la façon française, la virtuosité verbale de certains hommes politiques, le bagout du camelot, si différents de ses hésitations caractéristiques de pays où plusieurs langues se côtoient (Lebouc, 1998: 13).

Notons que ce complexe ne concerne pas que les francophones au royaume de Belgique : un sentiment identique de fragilité, d'infériorité est partagé par les autres communautés linguistiques : les Flamands l'éprouvent par rapport aux Hollandais, les germanophones par rapport aux Allemands.

UN MAL ANCESTRAL

Ce malaise n'est pas non plus récent, ni en Belgique ni ailleurs. Il semble presque génétique. Comme le relève Klinkenberg, les pionniers de l'étude synoptique des littératures francophones -tel Virgile Rossel en 1897- soulignaient déjà "l'infériorité linguistique" de la Belgique, de la Suisse et du Canada français. De même, au début du XXe siècle, le Belge Octave Maus se plaignait amèrement du charabia parlé en Belgique tandis que le Suisse Gonzague de Reynold parlait, lui, d'un "français de frontière" (Klinkenberg, 1997: 405). Bref, le francophone périphérique serait en proie à un authentique handicap linguistique. Cette idée, on la retrouve maintes fois exprimée à des degrés divers, en 1980, dans *La Belgique malgré tout*.

Par ailleurs, l'examen de la tradition grammaticale belge permet de constater que la préoccupation pour le beau langage est séculaire en Belgique (Trousson et Berré, 1997: 337 et sv). Certes, la réputation des grammairiens belges n'est plus à faire. Mais sait-on que la tradition remonte au XVI^e siècle et qu'elle constitue, dès les origines, un ensemble relativement homogène ? En l'absence de toute préoccupation politique ou nationaliste, l'objectif des grammairiens belges consiste alors à élaborer un système de règles et de préceptes destiné à faciliter l'enseignement du français langue étrangère ou langue maternelle. Cette sensibilité pour les questions de correction linguistique fera bientôt se développer une théorie grammaticale fondée sur la reconnaissance d'un bon usage et sur la prescription d'une norme linguistique. En Belgique comme dans des régions périphériques de la France, le public lettré auquel s'adresse cette grammaire du bon usage prend peu à peu conscience de la différence existant entre son langage et la norme parisienne. *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres dans le langage français*, le recueil qu'Antoine-Fidèle Poyart publie à Bruxelles en 1806, et dont la réédition de 1811 contient la première attestation du terme "belgicisme", témoigne des dangers qui guettent et inquiètent les amateurs de beau langage. L'indépendance du pays, en 1830, aura des conséquences non négligeables sur la représentation symbolique de la langue ; les grammairiens du royaume adopteront désormais une attitude ambivalente à l'égard de la norme d'un français centralisé : en quête de légitimité, le jeune État mise sur une conception de la langue et de son étude qui prendrait ses distances par rapport à la France ; par ailleurs, le sentiment de malaise linguistique ne cesse de croître et débouche sur une authentique appréhension à "fauter" contre "le" français. C'est d'ailleurs à cette époque que le purisme belge prend son réel essor. Dès lors, le discours grammatical belge balancera entre *contrition* et *rédemption*. Le cercle est, à n'en pas douter, quelque peu vicieux. Car si la conception de la grammaire du type *Ne dites pas - Dites*, qui fait la part belle aux notions de faute et de norme, n'a pas que des effets négatifs : elle a le mérite d'informer les utilisateurs de certains pièges à éviter, elle entretient inévitablement dans leur esprit l'image d'une langue figée, austère et dictée par une instance supérieure intransigeante, et partant elle aggrave leur mal-être linguistique. Et le Belge francophone de s'autoflageller à l'envi. Rien d'étonnant à cela : de nombreuses institutions linguistiques, belges ou françaises - l'Académie et l'école, les grammairiens et les normaticiens, les dictionnaires et les manuels de prononciation, les associations de puristes et les chroniqueurs de langage, les médias...- lui ressassent, bien intentionnées et bienveillantes, ses péchés linguistiques capitaux. La confession s'impose.

UNE LANGUE VIVANTE ET VARIÉE

Certes, la fonction fondamentale de toute langue est de permettre à ses utilisateurs de communiquer avec leur entourage. Mais ce formidable outil, nous apprend la sociolinguistique, est loin de n'être qu'un instrument de communication rationnelle ; il couvre aussi un large éventail de besoins humains : n'est-ce pas à lui que nous recourons pour crier ou chuchoter, aimer ou haïr, critiquer ou louer, ordonner ou acquiescer,... ? De

plus, la langue, comme le rappelle Klinkenberg, nous positionne dans le tissu social et nous sert à inventer des mondes nouveaux. Cette multiplicité de fonctions de la langue justifie les nombreuses variations qui touchent les éléments définissant sa personnalité: sa phonétique, son lexique, sa syntaxe et sa morphologie. “Variétés le plus souvent occultées par une norme castratrice. Cette norme qui nous persuade qu’il y a une langue qui se nomme le français, et qui nous fait oublier que ce sont *des* français, que nous manipulons quotidiennement. Dans ces variétés, il en est de légitimes et d’illégitimes. Les variétés légitimes, celles du “beau français” [...], ont une fonction : être le signe du pouvoir symbolique imposé par la société. Le bon usage linguistique a partie liée avec la bienséance sociale” (Klinkenberg, 1991b: 194).

Mais, dans la pratique, les variations d’une langue, quelle qu’elle soit, ne sont pas seulement contextuelles, fonctionnelles, sociales et/ou professionnelles ; elles sont également chronologiques, historiques et géographiques. Et ces différents axes de variation, loin d’être simplement parallèles, se chevauchent, se recourent, s’entrecroisent. C’est dire que l’existence d’un français commun, unitaire, univoque, même à l’intérieur d’une nation linguistiquement centralisée comme l’est la France, n’est qu’une vue de l’esprit, un mythe de plus. Que dire alors de l’aire francophone, éclatée s’il en est ? Réjouissons-nous avec Wilmet que les tendances un peu partout affirmées à la décentralisation et à l’autonomie régionale tendent à équilibrer cette francophonie (Wilmet, 1992: 9). Vaille que vaille ! Car, quoique affaiblie, la dictature de la norme parisienne en impose encore, consciemment ou inconsciemment. Ainsi ne sont guère rares les locuteurs nés francophones -particulièrement périphériques- qui ressentent leurs pratiques quotidiennes comme peu légitimes, voire illégitimes, et qui vivent mal leur langue.

Pour les Français moyens, l’identité du francophone de Belgique n’est pas à remettre en question : *le* Belge existe, ils l’ont rencontré sur la Côte d’Azur ou ailleurs. Et sans doute ont-ils de bonnes raisons de le croire dur comme fer : “Puisqu’ils [les Français] ne reconnaissent les étrangers qu’à leurs écarts phonétiques ou lexicaux, les Belges immédiatement repérés (en général des Flamands parlant français, des Bruxellois bilingues ou des Wallons de petite culture, les autres passent inaperçus) deviennent représentatifs de l’ensemble” (Wilmet, 1991: 3). Leur faire admettre que nul Belge ne conjugue ensemble tous ces exotismes, que, malgré son exiguïté, la francophonie belge offre des différences régionales internes appréciables -notons toutefois que les francophones de Belgique se connaissent relativement mal entre eux (Lafontaine, 1995: 383)- et que plusieurs des traits qui y sont observables se retrouvent dans d’autres aires de la francophonie, notamment dans quelques régions de l’Hexagone, est tâche ardue.

En Belgique francophone, nombreuses furent et sont les études consacrées aux particularités *du* français parlé en Wallonie, à Bruxelles et même en Flandre. Toutes se sont attachées, avec plus ou moins de bonheur, à relever les spécificités phonétiques, lexicales et morpho-syntaxiques qui distinguent *ce* français de *celui* de France. Tout singulier, on l’a vu, est ici pluriel. Contentons-nous d’en évoquer quelques spécificités car, en dépit des variations qui rendent difficile l’agencement de ces caractéristiques en un tout homogène, certains traits paraissent suffisamment récurrents pour que puisse être esquissé un profil du français de Belgique.

QUELQUES SPÉCIFICITÉS

“Ce qui donne sa coloration particulière à une langue, c’est sa phonétique” (Klinkenberg, 1995: 6). Ce que le commun des mortels nomme de façon bien peu scientifique “l’accent” -que Wilmet définit comme “la résultante idiosyncrasique du débit, du rythme, de la modulation, de la durée vocalique, de la sonorisation ou de l’assourdissement des consonnes, etc.” (Wilmet, 1997: 175). N’est-ce pas d’ailleurs cet “accent”, qu’ils identifient d’habitude avec celui des marolliens, les habitants des quartiers populaires de Bruxelles, ce qui frappe et amuse à la fois le plus les Français ?

Constatons avec Dominique Lafontaine que les accents régionaux de différents endroits de la Communauté française (en l’occurrence de Liège, Charleroi et Bruxelles) sont mal connus en Belgique : si l’accent de Bruxelles est facilement identifié, une personne sur trois est incapable, à l’audition d’un enregistrement, de reconnaître l’accent liégeois, et deux personnes sur trois celui de Charleroi (Lafontaine, 1997: 383). De plus, dans l’enquête qu’il a menée auprès d’une centaine de jeunes en fin de scolarité secondaire, Francard met en évidence que l’accent régional constitue, à leurs yeux, une réalité peu consistante : d’ailleurs, une proportion importante d’entre eux prétend s’exprimer sans accent et une majorité minimisent le rôle joué par l’accent sur le marché linguistique (Francard, 1997: 384).

Selon Warnant, si “au cours du temps la qualité des français parlés en Wallonie et à Bruxelles, du moins en ce qui concerne la prononciation, va s’améliorer, c’est-à-dire que cette prononciation se rapproche de celle du français norme” -ce qui lui fait dire qu’un certain nombre de Belges, non seulement francophones, mais aussi néerlandophones et germanophones, prononcent correctement et parfois très correctement le français-, “toutefois, la très grande majorité, quels que soient leur savoir ou leur culture, s’expriment dans un français régional caractérisé à des degrés divers” (Warnant, 1997: 164).

Ainsi, linguistiquement plus conservateur que le Français, le Belge se distingue-t-il phoniquement de son voisin par quelques traits nordiques effectifs : un rythme quelque peu lent, une articulation relâchée, les cinq constantes réunies par Pohl dans une phrase désormais célèbre : *l’ourse brun pâle est enrouée* (respectivement, amuissement du *e* final marquant le féminin, maintien de la nasale *un* à la place de *in*, *a* long de *pâle*, *é* ouvert de *est*, diérèse *ou-é*), auxquelles on peut ajouter, entre autres, le glissement de la semi-voyelle *ui* à *oui* dans des mots tels que *huit* ou *juin*, le maintien de la distinction entre les *é* et les *è* finaux du conditionnel et du futur,... (Wilmet, 1992: 14).

Sans doute est-ce sur le plan lexical que les particularités linguistiques belges sont les plus aisées à appréhender. Tel que le définissent Klein et Lenoble, “lieu principal de l’innovation ou de la variation par rapport au ‘français commun’”, le *belgisme* lexical -terme que les linguistes préfèrent à celui, péjorativement connoté, de *belgicisme*- “consiste essentiellement en un mot, une expression ou un sens usuels dans le français de Belgique” (Klein et Lenoble, 1997: 187). Si l’on en croit François Massion, la décision de ne retenir comme belgismes que les mots familiers à tous les francophones de Belgique et à eux seuls “éliminerait une grande partie des belgicismes communément

admis et réduirait à une liste insignifiante le nombre des “vrais” belgicisms” (Massion, 1987 : 62) : une série d’archaïsmes, des hispanismes, des flandricismes ayant franchi une frontière linguistique stable mais perméable dans les deux sens, plusieurs vocables de caractère administratif, quelques termes liés aux spécialités culinaires,... La prudence est donc de mise lorsqu’il s’agit de répertorier les soi-disant belgismes ; en effet, “la moisson de “belgicisms” que fait tout un chacun prête facilement à rire” (Blanche-Benveniste et Jeanjean, 1986: 68).

Il est intéressant et à la fois curieux de noter que, si certaines tournures régionales -c’est tout spécialement le cas de belgismes d’un niveau de langue soutenu : *colloquer*, *prester*, *subsidiar*,...- ne sont pas identifiées comme telles et peuvent être perçues comme plus légitimes que leurs équivalents standard, face à des doublets variante régionale - variante légitime (de France) tels que *foreuse-perceuse*, *rigole-caniveau*, *tapis plain-moquette*, “les locuteurs belges développent un mécanisme de différenciation sémantique aboutissant à légitimer l’usage régional. C’est ainsi que la *perceuse* se révèle le plus puissante que la *foreuse*, le *caniveau* plus large que la *rigole*, la *moquette* plus moëlleuse et plus luxueuse que le *tapis plain*... L’usage du terme belge se trouve ainsi légitimé, puisque celui-ci ne signifie pas vraiment la même chose que son équivalent français” (Lafontaine, 1997: 383).

Par rapport à la phonétique et au lexique, la morphologie mais aussi la syntaxe - lesquelles constituent le “noyau dur de la langue” (Hagège, 1987: 31)- font “figure de parents pauvres” (Wilmet, 1997: 176).

Au terme de ce trop bref parcours, il nous faut bien constater que “le français de Belgique fait partie intégrante du français commun dans son fonctionnement essentiel, comme le montre bien son lexique qui obéit aux principes morphologiques et sémantiques du français, quand il “innove”, et qui se rattache à un patrimoine ancien, oublié dans l’usage de France, quand il “conserve”. Les marques différenciatrices très réelles, dues aux apports externes (substrats dialectaux, voisinage germanique), ne doivent pas faire oublier cette communauté étroite avec le français de France qui se renforce d’autant plus qu’on se rapproche du discours écrit, nécessairement plus normé” (Klein et Lenoble, 1997: 206).

UNE HISTOIRE COMMUNE

En Belgique francophone, simple appendice linguistique de l’Hexagone, au même titre que la Suisse romande, le français s’est développé comme en France, et ce pratiquement dès les origines. Pas plus qu’en France, il n’y est une langue étrange ou étrangère ; comme sur le reste du territoire d’où et avant qu’il ne le fasse en pays d’oc, le dialecte francien s’y est imposé dès le XIIIe siècle comme *koinê*, comme langue de communication orale mais aussi comme instrument littéraire et, comme en France septentrionale, il y a évolué sous l’oeil vigilant des normaticiens. Le 26 avril 1770, avant la réunion des provinces belges à la France, un nommé Paquot signalait devant la Société littéraire de Bruxelles : “Il est vrai que les Wallons ont toujours usé de termes

particuliers, et qui n'avaient point de cours vers le milieu de la France; il est encore vrai qu'ils ont pour la plupart une prononciation vicieuse et quantité de phrases éloignées du tour français. Mais ce défaut leur est commun avec toutes les provinces de France, qui ont chacune leur jargon ; sans excepter celle où est la capitale du royaume" (cité par Wilmet, 1992: 13). Certes, l'indépendance de 1830, au moment où un vent républicain centralisateur tente de balayer les patois et d'imposer un modèle langagier unique d'un bout à l'autre de l'Hexagone, changera quelque peu la donne. La Belgique romane est politiquement coupée de son foyer naturel ; désormais, les spécificités locales y auront davantage le champ libre. Certains patriotes rêvent même de s'y voir développer un idiome propre. Et pourtant, aucune révolution linguistique ne s'y produira. Bien au contraire. Majoritaire, la population flamandophone n'aura pas officiellement droit à la parole pendant plusieurs décennies. Malgré une Constitution qui défend la liberté d'usage linguistique, la seule langue de l'Etat belge, celle de l'élite économique et culturel-le, est le français ; la francisation définitive de Bruxelles et de la Wallonie sera lente mais imparable.

Nous l'avons vu, malgré quelques particularités régionales, les usages langagiers sont aujourd'hui pratiquement les mêmes des deux côtés de la frontière franco-belge. N'y lit-on pas les mêmes livres ou les mêmes périodiques, n'y écoute-t-on pas les mêmes chaînes radiophoniques ou la même musique, n'y voit-on pas les mêmes films?... Comme le signalent justement Trousson et Berré, il faut bien constater que, dans le domaine de la langue, la thèse d'une hypothétique belgitude est insoutenable (Trousson et Berré, 1997: 337). Et pourtant, linguistiquement, nombre de francophones de Belgique ressentent leurs pratiques comme distinctes de celles des Français.

UN DILEMME ANGOISSANT

Selon la sociolinguistique, les raisons qui nous font considérer comme différentes ou identiques deux variétés de langue sont loin d'être neutres et objectives ; cette science nous enseigne par ailleurs à comprendre *quand et pourquoi* ces différences sont notées et quelle valeur leur est attribuée. C'est sur la base des constatations suivantes que le sociolinguiste américain Labov a étudié cette disposition mentale qu'il appelle *insécurité linguistique* : d'une part, toute langue comporte des variétés légitimes -celles qui assurent un pouvoir symbolique à ceux qui les maîtrisent- et illégitimes ; d'autre part, les membres d'une communauté linguistique ne sont pas tous aptes à maîtriser de la même façon ces variétés. Sera donc victime de cette *insécurité* le locuteur qui, tout en ayant une image nette des variations légitimes, aura conscience de la déviance de ses pratiques ; c'est dire qu'elle est en principe maximale dans la petite bourgeoisie et chez les femmes, des groupes dont la promotion sociale dépend en outre de la maîtrise de cette norme. Cette insécurité est aussi liée à la scolarisation -car l'école, paradoxalement, accroît fréquemment le malaise, elle qui trop souvent dévoile la norme légitime sans réellement la transmettre- et à des facteurs géographiques, ce qui peut aisément se concevoir dans le cadre d'une culture aussi centralisée que le fut et l'est encore la fran-

çaise. On s'explique donc pourquoi les francophones de la périphérie vivent de manière particulière, et parfois particulièrement aiguë, cette fragilité.

Le locuteur insécurisé est devant un dilemme. Soit il s'inhibe et décide -c'est la réaction la plus courante et la plus extrême- de se taire : il tient sa langue et se prive alors de parole. Soit il décide de prendre la parole mais ce sera pour déprécier l'usage linguistique de la communauté à laquelle il appartient.

LANGUE ET DÉMOCRATIE

Ces réactions à l'insécurité linguistique, toujours dramatiques, montrent que la question de la maîtrise de la langue, a fortiori de celle qui nous identifie comme individu et membre d'une communauté, est d'importance. Car la langue, premier instrument de la démocratie, classe et décline. Non maîtrisée ou mal vécue, elle handicape et marginalise impitoyablement. C'est pourquoi, dans toute société qui se respecte, redonner la confiance langagière au citoyen doit être considéré comme un objectif prioritaire. Il s'agit là d'un enjeu capital car qui domine la parole possède l'autorité symbolique et/ou culturelle mais aussi le pouvoir politique et économique,...

Depuis la communautarisation de l'État belge, amorcée en 1970, la Communauté française de Belgique (CFB) -quelque 4.200.000 personnes- dispose d'une large autonomie en matière culturelle et linguistique. Des nombreuses mesures prises, ne retenons ici que la création en 1985 du *Conseil de la langue française* (rebaptisé *Conseil supérieur de la langue française* en 1993 et présidé actuellement par Marc Wilmet) et du *Service de la langue française*, organismes chargés de conseiller le gouvernement de la CFB sur toute question relative à la langue et à la francophonie et de mettre en place une politique de défense et d'illustration de la langue française. Dès leur mise en place -motivée par la prise de conscience des multiples enjeux économiques, sociaux, culturels et politiques d'une telle action (Garsou, 1997: 463-464)-, afin d'identifier les principaux problèmes rencontrés par le français et d'explorer les multiples réalités de la francophonie belge, le *Conseil* et le *Service de la langue française* ont confié à des centres universitaires quelque-unes des études sur lesquelles nous nous basons pour ce travail. C'est ainsi que s'y sont développées une préoccupation et une sensibilité sociolinguistiques quasi inexistantes il y a une vingtaine d'années (Klinkenberg, 1981). L'article de Klinkenberg en 1985, portant sur "la crise des langues en Belgique", est à considérer sans conteste comme la première contribution de choix consacrée aux attitudes des Belges francophones face à leur langue. Certes, les travaux réalisés dans la foulée restent encore trop peu nombreux et incomplets, leur caractère partiel ainsi que les diversités d'échantillon donnent lieu à des conclusions parfois contradictoires -c'est dire qu'aucune synthèse fiable ne peut être proposée-, mais ils permettent de se faire une idée plus précise non seulement des comportements linguistiques des locuteurs francophones de Belgique mais aussi de la façon dont ils vivent et perçoivent leur langue. La méthode utilisée par les chercheurs belges se veut originale ; car, contrairement à Labov qui étudiait les variations des comportements linguistiques observables dans des con-

textes différents, les études réalisées en CFB envisagent directement des opinions, ce qui permet auxdits chercheurs d'approcher "l'imaginaire linguistique" des locuteurs interrogés. Les informations ainsi récoltées doivent, on s'en doute, être traitées avec circonspection.

UNE INSÉCURITÉ À QUATRE FACETTES

Une impression prédomine : quel que soit le domaine envisagé, les fluctuations sont nombreuses ; les sensibilités et les représentations linguistiques des sondés peuvent varier considérablement en fonction de leurs origines sociales et géographiques, de leur niveau de formation, de leur âge, de leur sexe,... : "on est loin d'une identité collective à l'échelle de cette institution politique prétendument unifiée par la langue, la Communauté française de Belgique" (Francard, 1993: 11). D'autre part, il s'y manifeste, de façon certes polymorphe mais constante, un sentiment assez profond d'insécurité linguistique.

Francard (1993: 14-20) en distingue quatre facettes principales :

1. L'ACCEPTATION D'UNE SUJÉTION LINGUISTIQUE À LA FRANCE

"Aucun discours tenu en matière de langue sur le territoire de la Wallonie ou de Bruxelles ne peut faire l'économie du problème de la relation à Paris" (Klinkenberg, 1985: 100). Cette dépendance, les francophones de Belgique ne la contestent guère ; ils ne semblent pas prêts à bouleverser la hiérarchie établie des variétés linguistiques (Lafontaine, 1991: 34). Toutefois, cette acceptation s'accompagne de quelques réserves: si les Belges francophones se réfèrent à la norme à l'heure de définir le bon usage, ceux-ci, et particulièrement les jeunes, ne prétendent pas ou plus se définir par rapport à une norme exclusivement hexagonale : la réponse à la question de savoir si bien parler, c'est "parler comme les Français" est très majoritairement négative. "Cependant, signale Garsou, à y regarder de plus près, cette réaction a quelque chose d'équivoque dans la mesure où ce sont ceux qui sont les plus instruits, et donc, par conséquent, ceux qui sont les mieux à même de s'exprimer en français de France, qui repoussent le plus cette proposition" (Garsou, 1991: 22).

2. LA DÉPRÉCIATION DES FAÇONS DE PARLER RESENTIES COMME NON LÉGITIMES OU RÉGIONALES PAR RAPPORT À LA NORME

Les francophones de Belgique sont conscients que le français parlé en CFB n'est guère uniforme et qu'il diffère *du* français de France, mais celui-ci, contrairement au français du Québec, ne leur semble pas particulièrement exotique. C'est un voisin que l'on aime et que l'on respecte.

Selon Lafontaine, la conscience linguistique, plus aiguë chez les Bruxellois que chez les Wallons, s'accompagne, chez les premiers plus que chez les deuxièmes -les Wallons, de même que les jeunes, revendiquent davantage le droit à l'expression régionale-, d'attitudes auto-dénigrantes envers leurs pratiques langagières. Comme le chantait naguère une célèbre Bruxelloise : "J'voudrais bien mais j'peux point" ! Les frustrations linguistiques des Bruxellois s'expliquent sans doute par la situation "intermédiaire" de leur ville, coincée entre Paris, la capitale détentrice de la légitimité, et la province belge, une position que Lafontaine compare à celle de la petite bourgeoisie, classe dominante/dominée, détentrice d'un capital culturel mais aussi en quête constante de reconnaissance (Lafontaine, 1991: 34-35).

Les francophones de Belgique couvrent toute la gamme des attitudes linguistiques dépréciatives typiques des locuteurs insécurisés : du désir presque unanime - mais davantage formulé par les femmes, les Bruxellois, les employés et les enseignants et, plus spécialement, les diplômés de l'enseignement secondaire général supérieur- d'améliorer leurs performances langagières au dénigrement systématique de la variété dont ils sont les héritiers (Garsou, 1991: 24). Notons que deux cents étudiants belges francophones inscrits en première année de philologie romane ont manifesté à l'unisson le même souhait d'amélioration : l'auto-évaluation de la pratique de leur langue maternelle, tant à l'oral qu'à l'écrit, n'atteignait pas, chez ces futurs professionnels de l'enseignement du français, la mention "pratique aisée" (Francard et Fontaine, 1990) ! L'insécurité linguistique semble consciemment intégrée puisque une majorité confortable des informateurs avouent surveiller parfois ou souvent leur langage (Garsou, 1991: 24).

"Les Belges parlent naturellement moins bien le français que les Français" ? Les réactions partagées face à cette proposition disent une fois encore l'ambivalence du rapport au français de France. Selon Garsou, on se trouve ici à "l'épicentre du complexe belge" (Garsou, 1991: 22). Il est cependant intéressant de noter que les plus jeunes sont majoritairement opposés à l'idée d'infériorité linguistique du Belge et rejettent dans une large proportion l'idée d'une sujétion linguistique complète à la France. Une même ambiguïté se marque à propos de l'emploi de belgismes et d'expressions régionales dans le langage quotidien ; les Bruxellois et les personnes d'un certain âge se disent moins attachés aux tournures régionales que les jeunes et les Wallons qui y sont nettement plus favorables. Les définitions du bon usage qui font intervenir l'accent divisent l'opinion dans un sens identique.

La distinction (établie par Bourdieu) entre un "marché officiel", celui où triomphe la variété légitime -la France, et le plus souvent, Paris-, et un "marché restreint", celui où d'autres normes ont cours -telle la Wallonie ou une partie de celle-ci, permet de préciser qu'un déficit de légitimité linguistique, palpable ici dans la sujétion à la France et dans la dépréciation des pratiques jugées peu légitimes, voire illégitimes, peut être atténué par le déploiement de stratégies de compensation en faveur de ces mêmes variantes régionales (Francard, 1997: 235).

3. LE RECOURS À DES STRATÉGIES DE COMPENSATION

Cette distinction des marchés a permis à Lafontaine de montrer que l'auto-dépréciation d'une variété propre, illégitime, tel l'accent liégeois parmi d'autres variantes, ne va pas nécessairement de pair, tant s'en faut, avec une adhésion absolue à la variété légitime (l'accent parisien, jugé plus raffiné, plus cultivé mais aussi plus froid et plus dur). La reconnaissance de cette légitimité s'accompagne ici d'un attachement profond aux variétés qui s'expriment sur le marché local (Lafontaine, 1997: 385-386). Une même attitude ambivalente peut d'ailleurs être observée à l'égard des belgismes, perçus comme peu légitimes mais plus savoureux et qu'on n'hésitera point à cultiver entre pairs (Garsou, 1991: 23).

L'ambiguïté des sentiments du francophone belge, tiraillé entre son admiration-rejet pour le français de France et le sien, émerge dans toutes les études. A la plus grande habileté, finesse et aisance du voisin que d'aucuns estiment impérialiste et parfois agaçant, voire pédant, il oppose la spontanéité et le charme de sa variété. "Les Belges ont pour la manière française une admiration raisonnable, pour la manière belge, un attachement de coeur. Selon les circonstances et les moments, ils pencheront plutôt pour l'une, plutôt pour l'autre" (Lafontaine, 1991: 23.) Cette stratégie de compensation, qui s'inscrit dans la quête de légitimité qui caractérise les locuteurs insécurisés, contrebalance donc en partie l'acceptation résignée de la sujétion à la norme (Francard, 1993: 16).

Par ailleurs, Francard note que "divers indices permettent de croire en l'émergence progressive de normes spécifiques à la Communauté francophone belge, distinctes à la fois des normes françaises et des usages populaires" (Francard, 1997: 235). Nous y reviendrons.

4. UNE VISION PESSIMISTE DE L'AVENIR DU FRANÇAIS (LÉGITIME), PARTICULIÈREMENT DE LA PART DES DÉTENTEURS DU CAPITAL CULTUREL

Les Belges francophones se montrent plutôt confiants, quoique divisés, sur la place actuelle et sur l'avenir du français dans le monde comme sur le marché des langues. Ici aussi, plusieurs clivages régionaux et sociologiques entrent en ligne de compte. Ainsi, Garsou constate que les Wallons sont globalement plus optimistes -ou moins pessimistes- que les Bruxellois quant à la santé du français, particulièrement dans leurs provinces respectives. Et d'émettre l'hypothèse suivante : peu confrontés à une situation linguistiquement concurrentielle -on pourrait tout au plus parler de situation de diglossie- ces habitants d'une région unilingue française ne ressentent pas de réelle menace sur l'avenir de leur langue, contrairement aux francophones de Bruxelles, un carrefour multilingue où le français rivalise avec d'autres idiomes, tout particulièrement le néerlandais et l'anglais (Garsou, 1991: 12). Pour des motifs identiques, l'insécurité linguistique y est majeure : les Bruxellois semblent en effet plus inquiets que les Wallons sur leurs propres capacités langagières (Garsou, 1991: 34 et Lafontaine, 1991: 35). Une fois

encore, la prudence guide les chercheurs : “les généralisations sont donc tout aussi périlleuses dans le domaine des représentations qu’elles ne le sont dans le domaine des pratiques linguistiques” (Francard, 1993: 18). Comme nous l’avons signalé précédemment, des enquêtes menées sur des échantillons différents peuvent fournir des résultats fort peu convergents : les romanistes bruxellois interrogés par Francard et Fontaine se montrent linguistiquement plus sûrs que leurs homologues wallons (Francard et Fontaine, 1990: 89).

La question de la vitalité de la langue française divise aussi les citadins et les ruraux (plus optimistes), les hommes et les femmes (légèrement plus confiantes).

Le niveau d’instruction des sondés est assurément un facteur-clé dans leur perception de la situation du français à Bruxelles et dans le monde. Les plus instruits et les plus diplômés sont en effet les plus sceptiques et, pour bon nombre d’entre eux, le français, langue jugée à l’unanimité comme difficile à maîtriser par les natifs et à apprendre par les étrangers, non seulement ne progresse pas mais serait en régression (Garsou, 1991: 16).

Si le consensus est général lorsqu’il s’agit d’évoquer les qualités et les valeurs traditionnelles, esthétiques, voire éthiques de leur langue : précision, richesse, harmonie, raffinement, culture-, une minorité significative de francophones, celle dont le niveau culturel et intellectuel est le plus haut, considère cependant qu’il est trop rigide et peu adapté aux exigences d’un monde en constante mutation. La méfiance quant à l’adaptation du français aux techniques et aux sciences modernes -pour beaucoup, la condition sine qua non de son maintien sur le marché international- est maximale chez les universitaires et chez les jeunes : placés en première ligne, ils ont intériorisé et rationalisé la domination inéluctable de l’anglais (Garsou, 1991: 17-19). Le développement d’Internet ne fera certainement qu’accentuer cette perception et risque, au passage, de faire évoluer, en bien ou en mal, l’orthographe française : “En messagerie électronique, de trop nombreux francophones s’autocensurent et transmettent des messages débarrassés de leurs signes diacritiques pour être sûrs d’être lus par leurs correspondants dont les serveurs ne font pas l’effort technique nécessaire pour traiter ce genre d’information, la langue anglaise étant majoritaire sur la toile [lisez la *web*] et n’utilisant pas ce genre de signes” (Landroit, 1999: 36).

Ce groupe -auquel appartiennent les professions libérales, les enseignants, les cadres,... ceux qui sont quotidiennement confrontés à la qualité de la langue des individus- se révèle aussi être le meilleur relais du fameux discours, aussi mythique qu’alarmiste, sur la crise et la dégradation du français, particulièrement quand il s’agit d’évaluer les productions d’autrui (Garsou, 1991: 26).

Francard parle à juste titre de “la démission des clercs” (Francard, 1993: 16), une situation particulièrement préoccupante puisque ce public “éclairé”, composé des principaux détenteurs du capital légitimateur, culturel et économique, de notre communauté, est aussi celui qui en façonne l’opinion et les représentations dans maints domaines. Le pessimisme linguistique qui est le leur -on connaît leurs discours négatifs sur le déclin général de la langue française, tant en ce qui concerne ses qualités intrinsèques que sa force par rapport aux autres langues- trouve inévitablement un écho particulier dans un large public. Le français est donc desservi par ceux qui sont en principe les res-

pensables de sa réhabilitation et de sa promotion. Par bonheur, “les plus instruits ne sont pas nécessairement les mieux informés, dans un domaine où, comme ici, le déséquilibre entre la rumeur incontrôlée et les rares entreprises de vulgarisation est énorme. Disposant de riches moyens pour élaborer une vision fantasmagorique de la langue, ils formulent sans doute en termes symboliques des malaises dont la source est ailleurs : la crise de conscience européenne, les bouleversements d’un monde où les murs s’effondrent et où les points cardinaux cessent d’avoir la signification qu’on leur prêtait ne sont-ils pas propres à susciter le sentiment de la fragilité ?” (Klinkenberg, 1991a: 5-6).

C’est donc aux “porteurs d’opinion” que toute politique linguistique devra s’adresser en priorité, notamment pour les inviter à feuilleter le *Catalogue des idées reçues sur la langue* de Marina Yaguello. “Ici comme ailleurs, mieux connaître sera être plus libre” (Klinkenberg, 1991a: 6).

LE FACTEUR “ENSEIGNEMENT”

Dans les conclusions à son enquête sur l’insécurité linguistique des jeunes francophones belges parvenus en dernière année de l’enseignement secondaire, Francard désigne le paramètre “type de scolarité” comme étant la principale source de discriminations importantes entre les informateurs, particulièrement entre d’une part certains élèves de l’enseignement technique et une majorité des élèves de l’enseignement professionnel, lesquels ont fait leur deuil d’une inaccessible “distinction linguistique”, et d’autre part les élèves de l’enseignement général qui, s’ils se comportent dans un premier temps comme des sécurisés linguistiques, admettent en fin de compte l’existence d’un modèle légitime -le français de France- et la nécessité d’améliorer leurs performances langagières (Francard, 1993: 37-38). Le discours épilinguistique¹ de tous ces jeunes -dont beaucoup n’identifient pas vraiment les productions linguistiques qui s’opposent au sein du marché, ce qui explique qu’ils ne se sentent pas réellement affectés par l’insécurité linguistique- reste, dit-il, fort abstrait et ne se fonde pas ou peu sur l’observation d’une réalité objective ; il correspond grosso modo au discours scolaire stéréotypé de sujétion au français hexagonal. On le voit, même si le type d’enseignement est fréquemment associé au milieu socio-culturel, l’insécurité linguistique est, bien que sous des formes fort diverses, le lot de tous les scolarisés. De ce point de vue, “l’école assure sans doute une certaine égalité des (mal)chances...” (Francard, 1993: 39). Aux privilégiés, ceux qui comptent sur elle pour engranger les bénéfices symboliques liés à la maîtrise du modèle langagier qu’elle prône, l’école transmet une insécurité linguistique “latente” (Francard, 1993: 40) ; aux autres, qui se montrent particulièrement sévères envers leurs performances en langue et disent de la sorte leur sentiment d’exclusion, elle donne l’impression que l’abîme est infranchissable.

¹ Ce terme que Francard emprunte à Culioli désigne le discours qui “véhicule les représentations que les locuteurs se forgent à propos de la langue ou du langage” et qui peut consister en une “simple reproduction du discours dominant, l’expression d’une théorie plus ou moins élaborée ou une accumulation de stéréotypes linguistiques” (Francard, 1993: 9).

“L’insécurité linguistique, lorsqu’elle atteint des formes aiguës, est une forme d’aliénation linguistique aux conséquences dramatiques”, nous rappelle Francard (1993: 40).

Que faire alors pour réconcilier ces jeunes avec leur langue, pour éviter qu’ils ne s’en détournent davantage ou que, comme leurs aînés, ils ne perpétuent un discours truffé de clichés éculés et d’idées mal reçues ? Francard recommande vivement de “dénoncer cette vision réductrice de l’enseignement du français comme l’assimilation progressive d’un “français standard”, mythe qui fonde l’opposition entre les normes endogènes et les normes exogènes, qui légitimise la rupture entre la langue “d’ici” et la langue “d’ailleurs” et qui rend progressivement le locuteur étranger à sa propre langue” et de promouvoir “un enseignement du français qui fasse écho, autant que faire se peut, à la polyphonie des registres, au pluriel des usages qui sont la réalité du français d’aujourd’hui” (Francard, 1993: 40). Un tel renversement de perspective doit s’accompagner, continue-t-il, “d’une réflexion linguistique approfondie qui fait partie intégrante de l’apprentissage de la langue maternelle. L’insécurité linguistique se nourrit de tout un “savoir impensé” qu’il appartient aux enseignants de démonter et d’explicitier” (Francard, 1993: 40).

Wilmet rêve lui aussi de professeurs qui auraient la vertu d’ouvrir à leurs élèves “toute la panoplie des ressources du français écrit et parlé au lieu d’émonder et de stériliser. Non, insiste-t-il, en remplaçant la variété privilégiée par une autre jusqu’ici moins bien connue, mais, après avoir éliminé les handicaps individuels des élèves (faute de quoi ils les pénaliseraient socialement), en déterminant avec eux les registres adéquats” (Wilmet, 1992: 12). Et de plaider, comme beaucoup de ses collègues pour une meilleure coexistence des différentes approches du langage, grammairienne et linguistique, laquelle, conjuguée avec “la prise de conscience par le public de leurs objectifs respectifs”, rendrait au francophone “la confiance en une langue qui lui appartient de plein droit et que nulle autorité, fût-elle scolaire ou académique, n’a le pouvoir de régenter” (Garsou, 1995: 11).

UNE FRANCOPHONIE PLURIELLE SE DESSINERAIT-ELLE À L’HORIZON ?

L’horizon ne semble pas aussi noir que d’aucuns ne le disent. Une enquête menée en 1995 auprès d’adultes belges de milieux sociaux contrastés a permis à Moreau et à Brichard de constater qu’ils hiérarchisent ainsi les différentes façons de parler :

1. les usages de la bourgeoisie culturelle belge ;
2. les usages de la bourgeoisie culturelle française ;
3. les variétés des locuteurs de milieu populaire, qu’ils soient français ou belges.

Ces résultats assez surprenants ne sont-ils pas autant d’indices rassurants de ce que le marché sociolinguistique, à l’intérieur de la francophonie belge, a permis l’émergence d’une variété de prestige spécifique ? (Moreau, 1997: 395).

D’autre part, l’évolution des représentations linguistiques des jeunes francophones de Wallonie, constatée en 1994 par Francard, et d’autres aires francophones (notamment au Québec), “annonce peut-être la concrétisation de cette francophonie “plurielle” à

laquelle rêvent les marches de l'Hexagone. Car l'avenir du français, en Wallonie ou ailleurs, passe indéniablement par une légitimation des productions culturelles et des variétés linguistiques hors Hexagone qui seule pourra donner aux Wallons, comme aux autres communautés périphériques, le sentiment d'être des francophones à part entière" (Francard, 1997: 237).

Il y a plus d'un siècle, Maerterlinck affirmait : "La Belgique sera romane ou ne sera pas". On connaît la suite... Aujourd'hui, plagiant le Prix Nobel de littérature, serait-il faux de dire que "La francophonie sera polyphonique ou cacophonique" ?

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHE-BENVENISTE, C., y JEANJEAN, C. (1986): *Le français parlé, transcription et édition*, INALF.
- FRANCARD, M. (1993): *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique, Français & Société* 6, Bruxelles, Service de la langue française, Direction générale de la Culture et de la Communication, Communauté française de Belgique.
- (1997): "Le français en Wallonie", *Le français en Belgique* (sous la dir. de D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet), Louvain-la-Neuve, Duculot-Communauté française de Belgique, 229-237.
- FRANCARD, M., y FONTAINE, C. (1990): "Les compétences en français au seuil de la philologie romane. Auto-évaluations et attentes", *Travaux de linguistique* 20, 83-100.
- GARSOU, M. (1991): *L'image de la langue française. Enquête auprès des Wallons et des Bruxellois, Français & Société* 1, Bruxelles, Service de la langue française, Direction générale de la Culture et de la Communication, Communauté française de Belgique.
- GARSOU, M. (sous la coord. de) (1995): *La langue française, de A à Z*, Bruxelles, Service de la langue française, Direction générale de la Culture et de la Communication, Communauté française de Belgique.
- GARSOU, M. (1997): "La promotion du français en Communauté française de Belgique", *Le français en Belgique* (sous la dir. de D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet), Louvain-la-Neuve, Duculot-Communauté française de Belgique, 459-481.
- HAGÈGE, C. (1987): *Le français et les siècles*, Paris, Odile Jacob, Coll. Points.
- KLEIN, J. R., y LENOBLE-PINSON, M. (1997): "Lexique", *Le français en Belgique* (sous la dir. de D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet), Louvain-la-Neuve, Duculot-Communauté française de Belgique, 187-206.
- KLINKENBERG, J.-M. (1981): "Pour une sociolinguistique du français en Belgique", *Langages et collectivités : le cas du Québec* (J.-M. Klinkenberg, D. Racelle-Latin et G. Connolly (éds)), Montréal, Léméac, 295-300.
- (1985): "La crise des langues en Belgique", *La crise des langues* (J. Maurais (éd.)), Québec, Conseil de la langue française, Paris, Le Robert, Coll. L'ordre des mots, 94-145.

- (1991a): “Préface”, *L'image de la langue française. Enquête auprès des Wallons et des Bruxellois* de M. Garsou, *Français & Société* 1, Bruxelles, Service de la langue française, Direction générale de la Culture et de la Communication, Communauté française de Belgique, 5-7.
 - (1991b): “Verheggen ou la naissance du langage”, Lecture de *Pubères, putains. Porches, porchers - Stabat mater* de J.-P. Verheggen, Bruxelles, Labor, Coll. Espace Nord 64, 193-215.
 - (1993): “Préface”, *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique* de M. Francard, *Français & Société* 6, Bruxelles, Service de la langue française, Direction générale de la Culture et de la Communication, Communauté française de Belgique, 5-7.
 - (1995). “Une langue, une communauté”, *Wallonie Bruxelles, une même passion: la langue française, Wallonie/Bruxelles* 53, Revue bimestrielle internationale éditée par la Communauté française de Belgique et la Région wallonne, 4-9.
 - (1997): “Les arts de la langue”, *Le français en Belgique* (sous la dir. de D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet), Louvain-la-Neuve, Duculot-Communauté française de Belgique, 401-413.
- LABOV, W. (1976): *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.
- LAFONTAINE, D. (1991): *Les mots et les Belges. Enquête sociologique à Liège, Charleroi, Bruxelles, Français & Société* 2, Bruxelles, Service de la langue française, Direction générale de la Culture et de la Communication, Communauté française de Belgique.
- (1997): “Les attitudes et les représentations linguistiques”, *Le français en Belgique* (sous la dir. de D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet), Louvain-la-Neuve, Duculot-Communauté française de Belgique, 381-390.
- LANDROIT, H. (1999): “*Y a pas photo*”. *Quelques instantanés du français d'aujourd'hui, Bruxelles*, Service de la langue française, Ministère de la Communauté française de Belgique.
- LEBOUC, G. (1998): *Le belge dans tous ses états. Dictionnaire de belgicisms, grammaire et prononciation*, Paris, Bonneton.
- MASSION, F. (1987): *Dictionnaire des belgicisms*, Peter Lang.
- MAUS, O. (1901): “Le langage belge”, *L'Art moderne* XXI, 323-324.
- MOREAU, M.-L. (1997): “Le bon français de Belgique. D'un divorce entre norme et discours sur la norme”, *Le français en Belgique* (sous la dir. de D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet), Louvain-la-Neuve, Duculot-Communauté française de Belgique, 391-399.
- POHL, J. (1970-1972): “Les parlers français de Belgique”, *Langue et Administration* 82-98.
- (1979): *Les variétés régionales du français. Etudes belges (1945-1977)*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.
- ROSSEL, V. (1897): *Histoire de la littérature française hors de France*, Paris, Fischbacher, 2e éd.

- SOJCHER, J. (éd.) (1980): *La Belgique malgré tout*, Bruxelles, Presses de l'Université de Bruxelles.
- TROUSSON, M., y BERRÉ, M. (1997): "La tradition des grammairiens belges", *Le français en Belgique* (sous la dir. de D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet): Louvain-la-Neuve, Duculot-Communauté française de Belgique, 337-363.
- WARNANT, L. (1997): "Phonétique et phonologie", *Le français en Belgique* (sous la dir. de D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet), Louvain-la-Neuve, Duculot-Communauté française de Belgique, 163-174.
- WILMET, M. (1991): "Préface", *Les mots et les Belges. Enquête sociologique à Liège, Charleroi, Bruxelles* de D. Lafontaine, *Français & Société* 2, Bruxelles, Service de la langue française, Direction générale de la Culture et de la Communication, Communauté française de Belgique, 3-5.
- (1992), "Une certaine idée du français", *Le français en débat* [B.-J. Risopoulos (éd.)], *Français & Société* 4, Bruxelles, Service de la langue française, Direction générale de la Culture et de la Communication, Communauté française de Belgique, 7-23.
- (1997): "Morphologie et syntaxe", *Le français en Belgique* (sous la dir. de D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet), Louvain-la-Neuve, Duculot-Communauté française de Belgique, 175-186.